Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20210125-DEL8-25012021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/01/2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 8	Conseil Municipal du Lundi 25 Janvier 2021
Service Jeunesse	Domaine de compétence 7.5 - Subvention

Le Lundi vingt cinq Janvier deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 18/01/2021

Membres présents : 27 puis 29 (Arrivée de Madame SIBLISKI à 17 h 40 puis Madame BEAURAIN à 18 h 15)

Membres ayant donné pouvoir : 3 puis 1

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s): 2

Nombre de votants : 30

Affiché le 28/01/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoints,** Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Catherine SIBLISKI (Arrivée à 17 h 40) à Franck TINDILLIER, Madame Christelle BEAURAIN (Arrivée à 18 h 15) à Madame Nathalie TILLIER.

Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Sophie DENEUX

Objet : Subventions de fonctionnement et d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : M. Charles LANQUETIN, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Solliciter les aides de la CAF pour les activités socio-culturelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre à Etaples-sur-mer » en date du 14 janvier 2021.

Considérant que la ville d'Etaples sur mer développe depuis de nombreuses années une politique jeunesse forte avec des objectifs :

- Contribuer à la construction de l'individualité de l'enfant et du jeune et à son épanouissement physique et moral au sein de la société.
- Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant et du jeune
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune.

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales est un partenaire privilégié dans le soutien et dans le financement des séjours enfants

Considérant que dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la ville d'Etaples sur mer maintient ses séjours enfants pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. Le Maire à solliciter toutes les aides et subventions provenant de la Caisse d'Allocations Familiales
- de signer les avenants au contrat enfance jeunesse

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 28 Janvier 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.